



Éléments de connaissances sociodémographiques

3^{ème} promotion de directeurs d'insertion et de probation

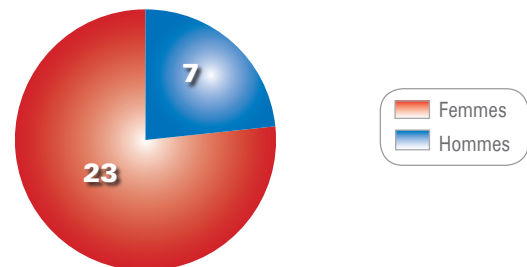
La 3^{ème} promotion de directeurs d'insertion et de probation (DIP) est entrée en formation le 15 novembre 2010 pour une

durée d'un an. Avec un âge moyen de 29,6 ans, cette promotion compte 30 élèves dont 23 femmes.

Graphique 1

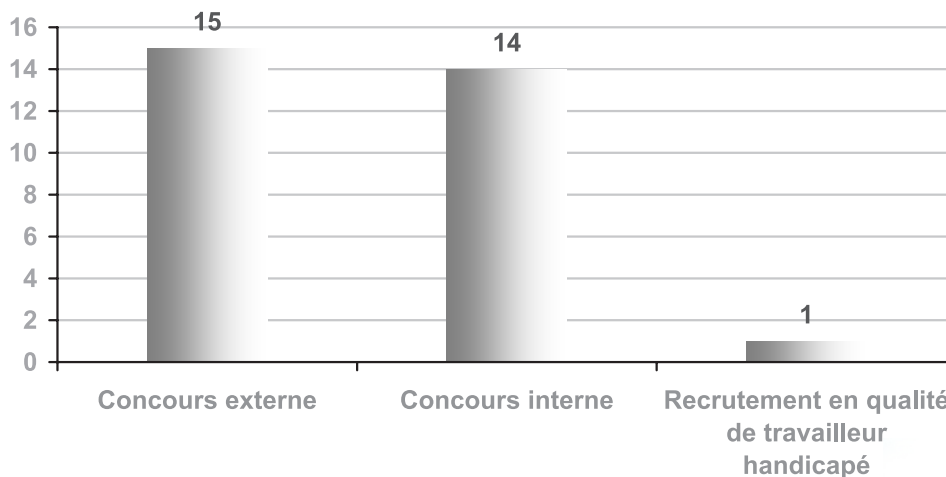
Structure par sexe - Effectifs

Cette promotion confirme la tendance constatée lors des deux premières promotions : le métier de DIP est majoritairement investi par des femmes, à l'instar de celui de conseiller d'insertion et de probation et de directeur des services pénitentiaires. Elles représentent ici plus des trois quarts de la promotion.



Graphique 2

Modalités d'entrée - Effectifs



Le nombre d'élèves recrutés par concours interne (14) est quasiment identique à celui de ceux recrutés par concours externe (15). Pour rappel, la deuxième promotion comptait 7 internes pour 11 externes. Au contraire, il y avait au sein de la première

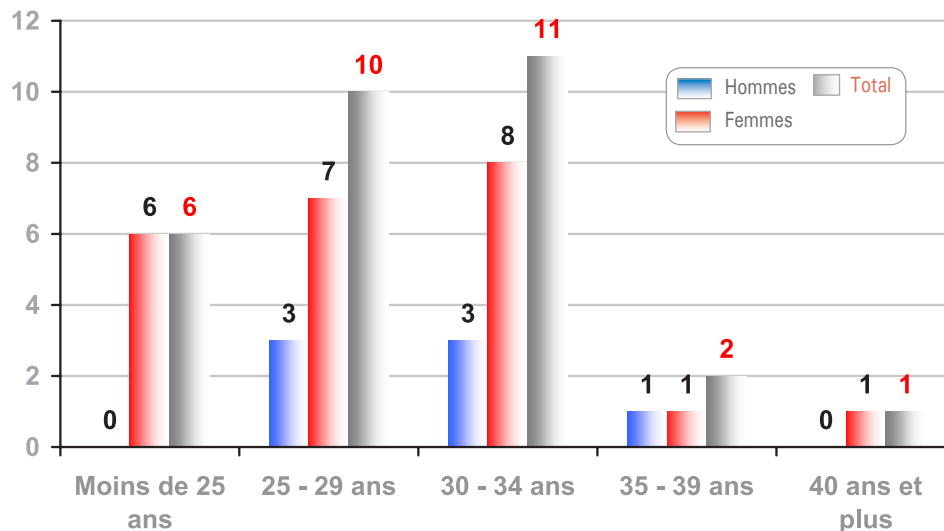
promotion 5 externes pour 12 internes. Un élève a été recruté en qualité de travailleur handicapé, soit un de moins que dans la promotion précédente.

Éléments de connaissances sociodémographiques

3^{ème} promotion de directeurs d'insertion et de probation

Graphique 3

Répartition des élèves par sexe et par âge – Effectifs

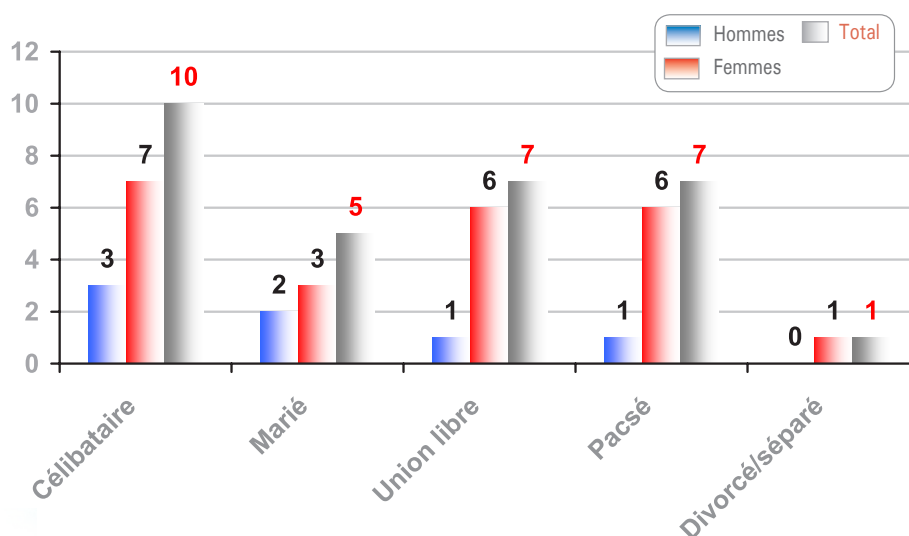


Avec 29,6 ans d'âge moyen, cette promotion est plus jeune que les précédentes (32,1 ans pour les DIP1 et 31,8 ans pour les DIP2). Les hommes sont, en moyenne, plus âgés que les

femmes (30,9 contre 29,2). L'élève le plus jeune a 23 ans et le plus âgé a 49 ans.

Graphique 4

Situation matrimoniale – Effectifs



Concernant les situations matrimoniales, la catégorie des célibataires est majoritaire (avec 10 élèves).

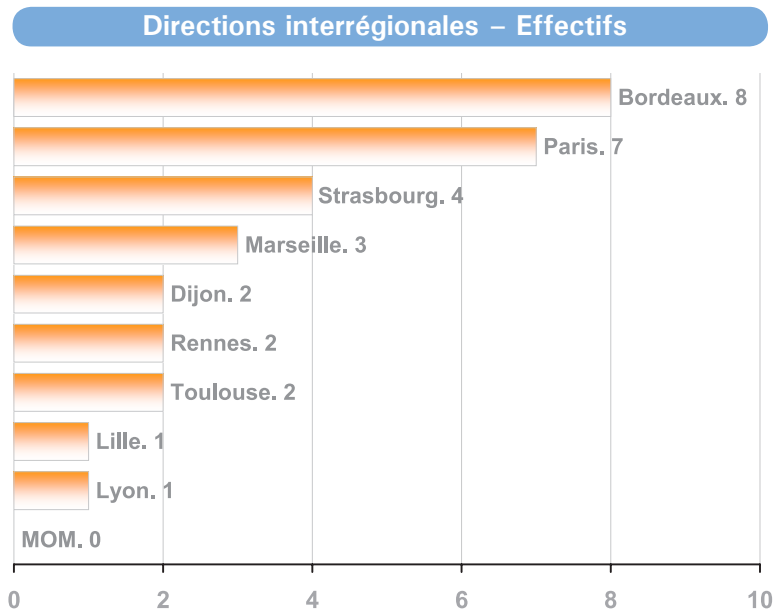
Pour la première fois dans une promotion d'élèves de l'Énap (tous corps confondus), le nombre des pacsés est supérieur

à celui des mariés. On compte 7 élèves engagés dans cette forme d'union, contre 5 mariés. On compte également 7 élèves en union libre et un divorcé. Par ailleurs 10 élèves sont parents : 7 ont 1 enfant et 3 en ont 2.

Éléments de connaissances sociodémographiques

3^{ème} promotion de directeurs d'insertion et de probation

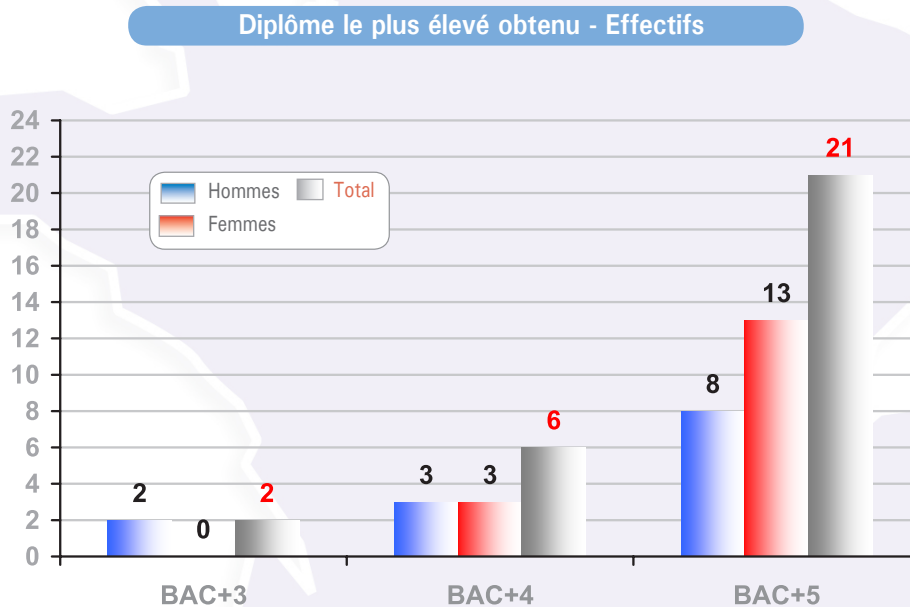
Graphique 5



Concernant la répartition des élèves par direction interrégionale d'origine, les promotions se suivent et ne se ressemblent pas. La DISP la plus représentée est pour la première fois celle de Bordeaux avec 8 élèves qui en sont issus. Suivent de près Paris

(7), Strasbourg (4) puis Marseille (3). Les autres DISP comptent entre 1 et 2 élèves, à l'exception de la MOM dont aucun élève n'est issu.

Graphique 6



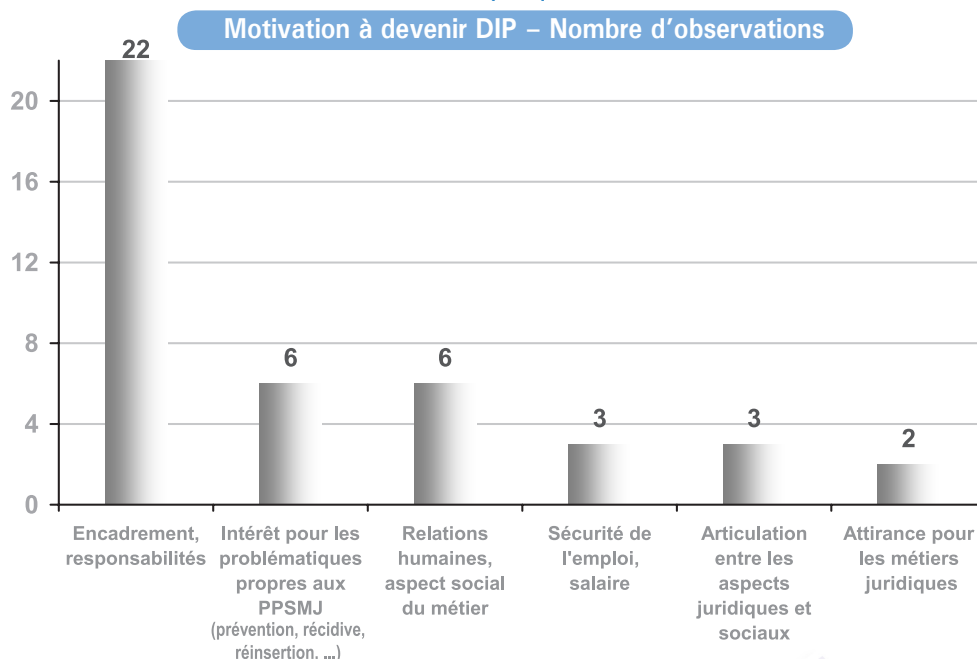
Sans surprise, le niveau de diplôme est très élevé. Alors que le concours est ouvert aux diplômés de niveau Bac+3, 21 élèves ont un diplôme de niveau BAC+5. Tous les externes, soit 23 élèves, ont une formation en droit

ou sciences politiques. Les élèves internes, ainsi que l'élève recruté en qualité de travailleur handicapé, ont une formation en sciences humaines (une non réponse).

Éléments de connaissances sociodémographiques

3^{ème} promotion de directeurs d'insertion et de probation

Graphique 7

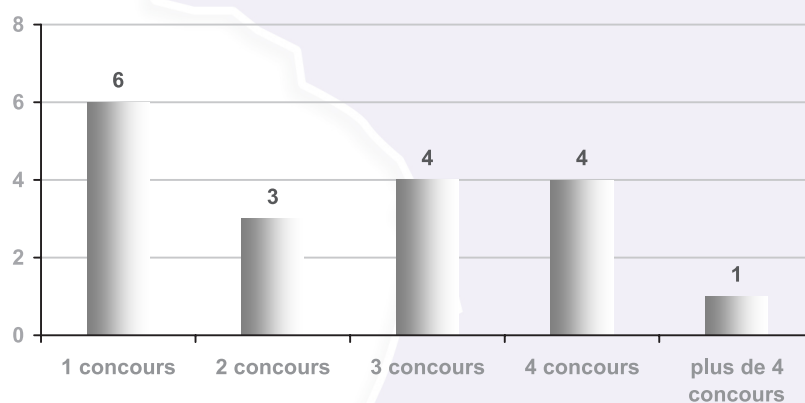


Les élèves ont été interrogés sur leur motivation à devenir DIP. Le graphique ci-dessus tente une catégorisation de leurs réponses. La motivation citée le plus grand nombre de fois est la volonté d'exercer un métier d'encadrement et à responsabilité. Ils sont 22 à tenir des propos qui vont dans ce sens. Vient ensuite l'intérêt pour les problématiques propres à l'accompa-

gnement des personnes placées sous main de justice (6) : la prévention de la récidive, la réinsertion, l'aménagement des peines... Ils sont également 6 à avoir manifesté un intérêt pour les relations humaines. Les considérations utilitaristes telles que la sécurité de l'emploi et le salaire sont très peu citées (3).

Graphique 8

Nombre de concours passés en parallèle – Effectifs



De la même manière que les élèves directeurs des services pénitentiaires, les élèves DIP issus du concours externe se portent candidats à de nombreux autres concours de la fonction publique, de catégorie A pour la plupart. Tous ont déclaré avoir passé au moins un autre concours.

Les administrations visées sont : l'administration pénitentiaire (pour 13 d'entre eux), la magistrature (8), la police (4), le ministère de la Santé (4), la gendarmerie (3), les douanes (3), la di-

rection de la protection judiciaire de la jeunesse (3), l'éducation nationale (2), la fonction publique territoriale (1), le ministère des Sports (1) et d'autres concours du ministère de la Justice et des Libertés (1).

Signalons que cette logique de candidature à de multiples concours n'est pas la même chez les candidats recrutés en interne. Parmi ces derniers, seuls 3 sur 14 ont passé un autre concours que celui de DIP.



Directeur de la publication : Philippe ASTRUC -
Rédacteur en chef : Danielle GERLINGER -
Rédaction : Laurent GRAS, Cécile GANDON, Nicolas BOUTIN - Conception graphique : Odette BAIX

